



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 05/2020

**Réponse à l'interpellation de M. Jacques Joly
et consorts du 29 juin 2020
« Ecopoints et déchets ménagers »**



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Les interpellant-e-s déplorent les incivilités commises par certains individus aux abords des écopoints, en particulier le dimanche, par le dépôt de déchets à côté des containers, en violation du règlement communal et de la signalétique en place stipulant, notamment, que les containers sont fermés et non accessibles le dimanche. Ils demandent en conséquence que des mesures soient prises pour faire cesser ces pratiques, et sollicitent de la Municipalité qu'elle établisse un premier bilan qualitatif et quantitatif suite à l'installation des nouveaux points de collecte.

Rappel historique

En date du 8 mai 2016, le Conseil communal de Bourgen-Lavaux a accepté le préavis no 8/2016 « Optimisation des écopoints et des collectes de déchets – stratégie de gestion et d'amélioration ». Elle a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 630'000.- établi sur la base d'une première étude pour « une implantation de huit écopoints sur le territoire de la commune, destinés à récolter les ordures ménagères, le verre, le papier/carton, le Pet et l'alu/fer-blanc ».

Avec l'appui d'une commission municipale « des déchets », la Municipalité a précisé le concept et déterminé les emplacements des huit écopoints à réaliser, et déposé le préavis no 05/2018. La Municipalité sollicitait l'aval du Conseil communal pour le choix définitif des emplacements, et demandait un crédit complémentaire de CHF 460'000.- pour la mise en œuvre du projet. Ce crédit complémentaire était principalement justifié par le choix d'un matériel mieux adapté aux conditions locales (nuisances, aspects esthétiques essentiellement). Le Conseil communal a accepté ce préavis, tout en l'assortissant d'un amendement concernant l'emplacement de Cully, estimant qu'il devait être réévalué à la lumière d'analyses complémentaires. Le crédit complémentaire octroyé s'est ainsi réduit à CHF 168'000.-.

Les sept écopoints acceptés ont été mis en fonction en janvier 2019 et avril 2019 (Pra Grana et Riex). Un appel d'offres public avait été lancé en novembre 2018, qui a permis de désigner les entreprises de transport à même de procéder à la récolte des déchets dans la nouvelle configuration choisie.

L'installation des nouveaux points de collecte a fait l'objet d'une campagne de communication avant leur mise en fonction déjà, ainsi que par l'envoi d'un « tous-ménages » aux habitant-e-s, relayé également dans le Courrier. Après environ une année et demie de fonctionnement, un premier bilan peut être dressé sur la base des sept écopoints installés, répondant ainsi aux interrogations des interpellant-e-s.



Bilan quantitatif

La fixation des capacités de récolte (m³) à prévoir pour chaque écopoint n'était pas aisée, dès lors que les habitudes des usager-ère-s pouvaient être modifiées avec l'installation des nouveaux points de collecte, en remplacement de plus de 30 points disparates disséminés sur le territoire communal. Pour ce faire, le service de l'assainissement et la Municipalité ont procédé à une analyse prospective prenant en compte :

- Le nombre d'habitant-e-s par bassin d'utilisation de chaque écopoint, le volume traité dans les points de récolte d'alors, une marge de réserve pour une potentielle augmentation des déchets produits et l'augmentation de la population (projet de Cully Gare en particulier).
- La fréquence optimale des ramassages à effectuer dans les nouveaux points de collecte (aspects financiers, environnementaux et nuisances pour le voisinage).
- Les surfaces à disposition et le volume standard des containers.

Cet exercice comportait néanmoins quelques incertitudes, liées à l'évolution des habitudes de consommation et d'utilisation des points de collecte par les usager-ère-s. Les statistiques récoltées depuis l'entrée en fonction des écopoints permettent les constatations suivantes :

- Ordures ménagères : l'éventualité de la suppression d'une tournée au porte-à-porte avait été intégrée dans le cadre du dimensionnement de base des conteneurs, le volume d'appoint devant contenir également le volume issu de la suppression d'une tournée. Ces derniers sont vidangés deux fois par semaine, alors que la fréquence de base comportait une vidange, en parallèle de deux tournées au porte-à-porte. La suppression d'une tournée porte-à-porte n'a eu que peu d'influence sur les coûts car la facturation du transporteur est basée sur le tonnage. Selon nos relevés, la plupart des installations sont utilisées à 60 % environ de leur capacité lors de leur vidange, voire plus pour les points de collecte de Pra Grana et Riex. La fréquence de vidange actuelle n'engendre plus aucun débordement et permet une réserve suffisante en cas d'afflux inhabituel et ponctuel.
- Récolte du verre : les installations sont vidangées toutes les deux semaines, conformément aux prévisions. Le taux de remplissage maximal est de 80% environ. On signalera que des apports massifs et soudains (non issus des ménages) engendrent parfois des saturations indésirables.
- Alu/fer blanc : la fréquence de ramassage est mensuelle, pour un remplissage d'environ 80%.



- Pet : la vidange s'effectue toutes les deux semaines, conformément aux objectifs. Selon les périodes, les conteneurs peuvent être occasionnellement saturés.
- Papier-carton : l'augmentation croissante de livraisons de colis a influencé directement les fréquences de ramassage, initialement prévues également toutes les deux semaines. Non seulement la densité de la matière diminue avec l'affluence des cartons, et donc augmente sensiblement les volumes attendus, mais le manque de compactage ou de fragmentation des déchets volumineux accroissent sensiblement le volume occupé. Afin de signifier clairement que ce type de déchets doit être fragmenté, l'ouverture a dû être diminuée, pour revenir à un gabarit standard, usuellement appliqué sur le matériel utilisé. Ainsi, la fréquence de récolte a été augmentée à une intervention par semaine sur les petits écopoints, et portée à deux passages par semaine sur les plus grands (Pra Grana et Tioleyre). Ceci a eu un impact non négligeable sur les coûts de ramassage. Dans toute la mesure possible, le transporteur adapte toutefois sa tournée en fonction des taux de remplissage constatés.

On remarque donc qu'il y a un bon équilibre entre le coût des installations et celui de leur vidange.

Sur la base de ces constatations, la Municipalité est d'avis que le dimensionnement décidé pour chaque écopoint apparaît dans l'ensemble très satisfaisant. Il est à relever que le service d'assainissement effectue la tournée régulière des points de collecte afin de vérifier la jauge de remplissage effectif des conteneurs. Ces contrôles ont démontré que, d'une manière générale, la capacité des conteneurs est suffisante et adéquate, hormis quelques situations exceptionnelles de surcharge, liées à des périodes ou événements particuliers (fêtes de fin d'année ou fêtes privées par exemple), et nécessitant des interventions de ramassage ponctuelles supplémentaires.

Bilan qualitatif

Un des objectifs poursuivis par la mise en œuvre de la nouvelle organisation était d'améliorer la qualité du tri des déchets en ce qui concerne leur valorisation possible (rachat de la matière). La population suisse produit une quantité énorme (et trop importante) de déchets et il convient au moins de faire en sorte que la filière de réutilisation/valorisation soit aussi bonne que possible.

D'une manière générale, on observe que les habitant-e-s de la commune respectent bien les consignes de tri et le bilan peut être considéré comme satisfaisant.

Le tri du verre, essentiel pour sa valorisation auprès des entreprises de recyclage (notamment le tri du verre blanc, qui contribue à financer la quasi-totalité du ramassage du verre), est homogène et les instructions et directives de tri sont bien respectées.



Le tri du pet, sujet de préoccupation important car il est souvent mélangé avec des flaconnages « non-pet », est optimum, l'entreprise recycleuse, Pet-recycling, n'ayant jamais refusé la marchandise comme cela avait pu être le cas avant la mise en œuvre des écopoints. Ce constat n'est que renforcé à la suite de l'introduction d'un nouveau service de ramassage des flaconnages en plastique (et du sagex) à la déchèterie, en place depuis janvier 2020.

La récolte des ordures ménagères était un sujet de préoccupation, non pas en termes de qualité du tri, mais eu égard au risque d'une utilisation abusive de sacs non taxés, l'utilisation des écopoints pouvant favoriser l'anonymat des usager-ère-s encore réfractaires à l'achat des sacs « taxés » réglementaires (l'introduction de la « taxe au sac » peu de temps avant la mise en exploitation des écopoints ne s'étant pas faite sans réticences). Les nombreux contrôles effectués par le service d'assainissement et la voirie ont démontré que l'ampleur de cette problématique est relativement faible et que le nombre de sacs non réglementaires est allé en s'amenuisant au fil des mois, restant ainsi dans des proportions largement acceptables.

Les particularités de la récolte du papier/carton ont été examinées ci-dessus et seront encore traitées au chapitre des incivilités.

S'agissant des horaires d'ouverture des containers, la Municipalité a d'emblée estimé qu'il convenait de restreindre l'accès aux points de collecte afin de préserver la tranquillité du voisinage dès la fin de la journée et le dimanche, même si certains emplacements sont moins exposés que d'autres, et par souci d'égalité de traitement. Ces restrictions correspondaient d'ailleurs à une demande des riverains d'écopoints plus sensibles (Pra Grana notamment). Les heures d'ouverture en place (lundi au vendredi de 7h à 19h, samedi de 8h à 17h) apparaissent suffisamment larges pour permettre aux habitant-e-s de s'organiser. Dans l'ensemble, ces dernier-ère-s ont bien accepté ces mesures, malgré quelques interventions isolées et récentes réclamant une ouverture sans limite.

La Municipalité reconnaît toutefois qu'un certain flottement a pu s'installer, au motif que des dysfonctionnements techniques sont apparus au verrouillage des containers, problèmes que le service d'assainissement s'est attaché à résoudre avec le fournisseur des containers, l'entreprise Villiger. Certaines (mauvaises) habitudes ont été prises par quelques usager-ère-s déposant leurs ordures ménagères le dimanche. Une fois le verrouillage réinstallé, les dépôts sauvages ont malheureusement continué. Ce point est développé sous chapitre « incivilités ».

Fort de ce constat, la Municipalité a décidé d'étendre les heures d'ouverture des containers pour ordures ménagères au dimanche, de 9h à 17h afin de permettre aux habitant-e-s d'y déposer leurs ordures en cas de nécessité. La Municipalité est consciente que cette dérogation aux horaires d'ouverture usuels peut être source de quelques désagréments, qu'elle juge toutefois mineurs en regard avec le souci de conserver des sites propres, exempts de sacs taxés qui, laissés à l'air libre, peuvent s'avérer malodorants et la proie des animaux. Cette ouverture dominicale limitée aux



ordures ménagères représente toutefois la réponse la plus proportionnée et la plus appropriée à la problématique posée. Une ouverture de l'ensemble des conteneurs de collecte n'est pas souhaitable (on en veut pour preuve les interpellations de nombreux riverains de l'actuel point de collecte de Cully-Gare, se plaignant des nuisances créées par l'utilisation dominicale de cet écopoint – problématique entretemps réglée par la fermeture de l'accès à cet écopoint le dimanche).

Incivilités

Selon CSC Déchets, bureau spécialisé mandaté par la Commune pour l'accompagner dans ses réflexions ayant conduit au concept adopté par la commune, « *il n'est pas possible de réduire à zéro le nombre d'incivilités, mais il est prouvé que les sites accueillants favorisent le respect de tous* » (cf rapport de la commission municipale de gestion des déchets à l'appui du préavis 08/2016). Le choix de containers enterrés, discrets et bien intégrés, et leur aménagement, est donc une première réponse à la question des incivilités malheureusement inhérentes à toute installation de ramassage en libre accès.

Dès la mise en place des nouvelles installations, des dépôts non conformes à la nouvelle réglementation ont été constatés. Cela concernait tout particulièrement les déchets organiques, non ramassés dans les écopoints, amenant le service d'assainissement et la voirie à intervenir pour « nettoyer » les emplacements concernés (essentiellement Pra Grana et La Tioleyre). Le changement des habitudes des usager-ère-s ne se fait par expérience que graduellement, et l'on peut constater aujourd'hui que la situation s'est considérablement améliorée, la dépose de déchets « verts » étant aujourd'hui rarissime.

Des déposes « sauvages » ont toutefois perduré, essentiellement en ce qui concerne le papier/carton et les ordures ménagères (sacs non conformes, surcharge ponctuelle des containers). Afin d'en réduire l'impact environnemental et visuel, ainsi que les désagréments pour le voisinage, le service d'assainissement a mis un place un contrôle journalier des points de collecte et un ramassage complémentaire, contrôle permettant également de pallier à d'occasionnels trop-pleins. En moyenne, une heure de travail est nécessaire pour exécuter cette tâche, absorbée sans difficultés par le personnel responsable dans le cadre du contrôle usuel des écopoints.

Ces incivilités se concentrent sur les ordures ménagères et le papier/carton, la dépose du verre, du pet et de l'alu/fer-blanc ne créant guère de difficultés. Les communes avoisinantes ayant adopté le même matériel (Pully, Vevey, Montreux) font face à la même problématique.

Le développement des achats en ligne a provoqué une augmentation importante des emballages en carton, de dimension excédant largement les ouvertures des récipients. Des déposes hors containers non conformes ont été constatées principalement sur le site de Pra Grana, contraignant la Municipalité à en limiter l'usage à la récolte de papier et aux petits emballages. On rappellera à cette occasion que les écopoints



restent destinés à une consommation ménagère usuelle, les quantités exceptionnelles et/ou les déchets des entreprises devant être amenés aux deux déchèteries à disposition (Cully-Champaflon et des Gavardes à Savigny). Sur la base de ce constat, la Municipalité a mis en place des actions de surveillance, suivies d'une dénonciation des contrevenant-e-s à l'APOL et de prononcés d'amende. A relever que les statistiques issues de ces procédures ont révélé que la grande majorité des contrevenant-e-s résidaient sur la commune, et que les personnes indélicates hors commune étaient peu nombreuses. Ces diverses mesures ont eu des effets bénéfiques, et ont engendré une diminution notable des dépôts sauvages.

Pour les ordures ménagères, quelques situations de débordement ont pu être constatées, les usager-ère-s confrontés à des containers pleins ne prenant guère la peine de déposer leurs sacs dans un autre écopoint (et ceci malgré les recommandations faites par la Municipalité, cf. notamment article dans Le Courrier de juin 2019). Dans de telles situations, la Municipalité n'entend pas se montrer trop formaliste en procédant à des dénonciations (l'identification des responsables étant pratiquement impossible pour ce type de déchets) et préfère poursuivre les tournées effectuées par le service d'assainissement pour récolter les sacs excédentaires.

Le verrouillage des conteneurs le dimanche, rétabli après quelques dysfonctionnements techniques (cf. ci-dessus « bilan qualitatif »), a malheureusement contribué à une recrudescence des dépôts interdits, quelques utilisateurs peu scrupuleux faisant fi des horaires de fermeture et laissant leurs sacs à côté des conteneurs. Cette situation, constatée dès le mois de juin 2020 a conduit le service d'assainissement à procéder à des contrôles tous les dimanches de juillet à aujourd'hui afin d'évaluer l'ampleur et la nature des dépôts dominicaux non autorisés et de procéder au ramassage des sacs déposés. Il s'est avéré que le problème affecte quasi-exclusivement la dépose des ordures ménagères (photos à disposition des conseillers communaux cas échéant). Si ces comportements restent répréhensibles, on peut néanmoins comprendre que l'entreposage à domicile de ces déchets pendant le week-end jusqu'au jour du ramassage porte-à-porte puisse causer des problèmes de stockage et d'hygiène à certains usager-ère-s ne disposant pas nécessairement de lieu adéquat à leur domicile. C'est pourquoi la Municipalité a décidé d'étendre les heures d'ouverture des conteneurs à ordures ménagères au dimanche de 9h à 17h afin de supprimer les déposes hors containers.

Cet assouplissement, limité aux ordures ménagères (les autres types de déchet ne générant pas ce problème) peut être considéré comme supportable pour le voisinage, car la fréquence des passages reste très modeste (au maximum 4 à 5 véhicules sur toute la journée dans les écopoints de grande taille). Les effets de cette mesure seront étroitement observés par le service d'assainissement. Elle fera l'objet d'une communication dans les pages communales du Courrier et sur le site internet de la commune, avec rappel des règles d'utilisation des installations. La Municipalité estime que cette nouvelle campagne d'information portera ses fruits, et ramènera les incivilités à quelques cas isolés causés par une poignée d'irréductibles réfractaires peu soucieux du respect de l'environnement. La Municipalité conserve l'option d'effectuer des surveillances ponctuelles pour assurer le respect du règlement. Le contrôle nécessaire



du niveau de remplissage des installations par le service d'assainissement reste en place, et permet également de maintenir la propreté des points de collecte.

En l'état, la Municipalité n'envisage pas la pose de caméras de vidéo-surveillance, estimant cette mesure disproportionnée par rapport aux nuisances effectives constatées. Cette mesure n'est d'ailleurs pas recommandée par la Direction générale de l'Environnement (étude « *Comment améliorer la qualité du tri des déchets ?* », d'octobre 2016) et n'est pas envisagée par les communes avoisinantes ayant le même système de récolte.

La Municipalité tient enfin à souligner que l'immense majorité des habitant-e-s adopte un comportement exemplaire et s'est bien habituée à utiliser de manière optimale les nouveaux points de collecte mis à sa disposition.

La Municipalité espère que ce rapport répond de manière satisfaisante aux attentes des interpellant-e-s et reste bien entendu à disposition pour toute question ou suggestion.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 septembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti